



15 OCT. 2019



Monsieur le Président du Conseil Exécutif
COLLECTIVITE DE CORSE
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Poggio Mezzana le 10 octobre 2019

Objet : Procédure de modification de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles – Avis PPA de la commune de Poggio-Mezzana

Réf. : Lettre recommandée avec AR : 1A 164 042 5054 5

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 juillet 2019 et reçu en mairie le 12 juillet 2019, vous avez saisi notre commune en tant que Personne Publique Associée au titre des articles L4424-14 et L4424-13 du code général des collectivités territoriales.

Cette saisine fait référence à la nouvelle cartographie des espaces stratégiques agricoles (ESA) arrêtée par le Conseil Exécutif de Corse le 02 juillet 2019 dans le cadre de la première modification du PADDUC. Nous avons constaté avec que depuis la première version de la cartographie, une prise en compte de l'existant a été opérée. Notre commune est effectivement passée de 124 hectares d'ESA à 112 hectares. L'évolution de la tache urbaine soulève toutefois quelques remarques. Le projet de nouvelle cartographie que vous nous présentez en annexe du courrier appelle également de notre part des observations. Ces éléments sont détaillés dans l'annexe qui accompagne ce courrier.

1) Concernant la tache urbaine

Si la tache en elle-même n'est pas remise en cause, il n'en va pas de même pour la catégorisation de son évolution, que vous classez selon 3 catégories de consommation des espaces : avant PADDUC, après PADDUC et hors ESA. Nous avons porté notre attention sur les évolutions de certains espaces attribués à une consommation post-PADDUC. Il semble qu'ils soient en réalité bâtis avant 2015. La partie 1 du document annexé à ce courrier (pages 3 à 6) indique les trois principales erreurs de classement, photographies aériennes de 2011 à l'appui.

2) Concernant les espaces bâtis

Malgré l'évolution entre les deux cartographies, des ajustements sont encore à réaliser dans les zones bâties. Ces secteurs sont explicités en deuxième partie de l'annexe au présent courrier (pages 7 à 15). Il



ne s'agit en aucun cas de parcelles destinées à être bâties, mais bien de parcelles déjà bâties ou en cours d'artificialisation.

3) Concernant les espaces à vocation naturelle

Il est toujours question de l'opposition entre ESA et espaces bâtis. Or, il nous semble essentiel de faire remonter les informations concernant des espaces agricoles localisés sur des espaces naturels à forte valeur environnementale. Les zones humides, les ripisylves, les forêts du piémont ou encore les plages et leurs arrières-dunes sont des milieux essentiels à la biodiversité. Ils participent aux trames verte et bleue, soit en tant que réservoirs, soit en tant que corridors écologiques. La troisième partie de l'annexe à ce courrier (page 16 à 25) présente ces éléments. Encore une fois, il ne s'agit pas de secteurs que nous voulons ouvrir à l'urbanisation ultérieurement, mais bien de préserver sur notre commune une part de paysages naturels en complément des terres agricoles. Ces zones sont d'ailleurs classées en zones « N » à notre PLU, et couvertes par des EBC pour certaines.

Notre équipe municipale, très impliquée dans la gestion de son territoire, participe régulièrement à des réunions d'information ou de travail autour du PADDUC et de son PLU. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité d'une agriculture forte et préservée, garante d'une économie variée et d'un paysage entretenu. Toutefois, il apparaît, à Poggio-Mezzana comme dans d'autres communes, que la cartographie des ESA à l'intérieur des enveloppes urbaines représente un obstacle que nous ne parvenons pas à franchir.

Nous comptons donc sur votre réactivité face à ce constat. Nous ne doutons pas de la bonne volonté de tous et restons à votre disposition pour travailler de concert.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous ne pouvons accepter en l'état cette cartographie. Nous émettons donc un avis défavorable au projet de modification du PADDUC en ce qui concerne la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à nos remarques, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le maire

CHIARAMONTI Maurice